

COMMUNE DE CHATEAUNEUF

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2020 à 19h30

Présent(e)s : BARRAZ Pauline, BERGIN Frédéric, CARREL Denis, CHOLAT Claude, ETIENNE Nadège, FAISAN Marie-France, FALQUET Patrick, FOURNIER Raymond, HUGONOT Christelle, JACQUIN Michel, LEMAIRE François, MARTIN Thierry, PEPIN François, VILLAIN Marie.

Excusée : TISSOT Julien (pouvoir à Claude CHOLAT)

Secrétaire de séance : FOURNIER Raymond

Conformément à l'article L2121-15 CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance M. FOURNIER Raymond est désigné secrétaire par le Conseil Municipal et accepte les fonctions.

Le compte-rendu de la séance du 15 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1°- Prolongation d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Cdg73 avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances, jusqu'au 31 décembre 2021.

La Commune est assurée pour la prise en charge des arrêts maladie, accidents du travail de ses agents fonctionnaires qui ne sont pas assurés par le régime général mais également pour ses agents non titulaires en complément de l'indemnisation versée par la CPAM. Un contrat d'assurance groupe a été signé avec SOFAXIS. Ce contrat a été prolongé d'un an pour l'année 2020 par signature d'un avenant n°1.

Un nouveau marché devrait être publié courant 2020 pour souscription d'un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2021. En raison de la crise sanitaire, il n'a pas été possible de poursuivre normalement la procédure de mise en concurrence. Le Centre de Gestion de la Savoie par délibération en date du 15/04/2020 a validé la prolongation du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires pour une année supplémentaire soit jusqu'au 31/12/2021.

2°- Enfouissement des réseaux à Freydière :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sur le secteur de Freydière sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

Le SDES dispose de la compétence concernant la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT existant, réseau exploité par ENEDIS.

La commune souhaite également confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

Le SDES a missionné un maître d'œuvre et un groupement de commande a été constitué avec le SIAE de Chamoux pour la réalisation de travaux coordonnés sur les réseaux secs, la rénovation des réseaux humides et une réfection de voirie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés donne pouvoir au Maire :

Pour signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ainsi que la convention de mandat valant convention financière qui confie au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération.

3°- Contrat de maintenance logiciel bibliothèque :

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer le contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque. Ce contrat est renouvelable par reconduction tacite pour une durée d'un an sans que sa durée globale puisse excéder 3 ans.

4° - Tarif occupation du domaine public :

Le Conseil Municipal fixe le tarif d'occupation du domaine public pour le stockage de glissières béton sur une partie du parking du plan d'eau des Dérouts par la Société EIFFAGE ROUTE - AER située à SENOZAN (71). Les tarifs votés sont les suivants :

- 500 euros pour le mois de novembre 2020
- 800 € pour les mois de décembre, janvier, février et mars 2021

Contre : 1 voix

Pour : 14 voix

5°- Virement de crédits :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| 6232 (chap 011)- Fêtes et cérémonies | 3 000 € | |
| 6411(chap 012)- Personnel titulaire | | 3 000 € |

6° - Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les subventions suivantes aux associations :

Association des maires des Alpes Maritimes (tempête Alex) : 300 €

Pupilles de l'enseignement public : 200 €

Handisport : 100 €

Donneurs de sang de la Combe de Savoie : 230 €

Les restos du Cœur : 500 €

La banque alimentaire : 135 €

Club de handball de Chamoux : 210 € (7 licenciés x30€)

Coopérative scolaire de Châteauneuf : classe de découverte 2021 :11 élèves x 70 € = 770€

St Pierre sport football : 480 € (16 licenciés x30€)

Club de badminton de Bourgneuf : 60 € (2 licenciés x30€)

7°- Redevance occupation domaine public : commerces ambulants

La commune compte des commerces ambulants qui occupent le domaine public pour exercer leur activité. En raison de la crise sanitaire et des confinements, ces commerces n'ont pas pu exercer leur activité normalement et ont subi des pertes de revenus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide par solidarité avec ces commerces ambulants de leur appliquer une remise de 30 % sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public à recouvrer pour l'année 2020.

La délibération concernant le transfert de la compétence PLUi est repoussée. En effet, en application de l'article 7 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la

prorogation de l'état d'urgence sanitaire l'échéance du 1er janvier 2021 est reportée au 1er juillet 2021. Les communes devront par conséquent délibérer entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021.

En l'absence d'éléments suffisants pour prendre une décision, la délibération concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle de Mme et M. Lobati est reportée à un prochain conseil municipal.

Questions diverses :

Les colis de Noël pour les personnes âgées sont disponibles en mairie. Chaque élu dispose d'une liste pour effectuer la distribution auprès des personnes concernées.

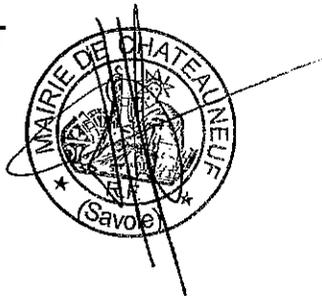
Le bulletin municipal de début d'année est en cours de réalisation. Chaque élu peut participer à la rédaction d'articles et transmettre des photos dont il dispose à la commission information.

Une réunion de travail pour les élus va être organisée pour parler de la rénovation thermique des bâtiments communaux et de leur destination future.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Christelle HUGONOT

Affiché le



Le secrétaire de séance,
Raymond FOURNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raymond FOURNIER', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.